



Syndicat Mixte
des Transports du Douaisis

17-08-042
REÇU LE

21 AOUT 2017

Le 8 Août 2017,

- FPH
- F. P. L.

Monsieur Frédéric DUMONT
Monsieur le Maire de Sin-le-Noble
Hôtel de ville de et à
59450 SIN-LE-NOBLE

COURRIER ARRIVÉ

Le **22 AOUT 2017**

Services Techniques

Référence : SMTD.CH.BL.LTC n° 694

Dossier suivi par : Lydie TREFERT-COQUEL , lydie.trefert@smttd.fr, 03.27.99.96.79

Objet : Plan local d'Urbanisme – Arrêt de projet – Avis

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et vous en remercie.

A la lecture des éléments de ce projet, je n'ai que quelques remarques à formuler concernant les Orientations d'aménagement et de Programmation.

L'OAP1 relative au secteur situé entre la RD25 et le stade de sport devrait faire apparaître des orientations en termes de cheminements piétons, qui permettraient de rejoindre l'arrêt de bus le plus proche (future station de Bus à haut niveau de service). Je vous rappelle que tout projet d'envergure (habitat, commercial, économique) doit faire l'objet d'une étude spécifique de déplacements locale et élargie afin d'y intégrer et appréhender les impacts « mobilité » du projet (Action 2 Axe 1 du PDU 2015-2025).

L'OAP10 relative au secteur situé entre la voie ferrée et l'avenue Leclerc inscrit la création potentielle d'un axe viaire se connectant sur le giratoire existant entre la rue Vaillant, la RD 645 et la voie BHNS. Une telle création engendrerait des modifications de gestion du giratoire notamment sur la Signalisation Tricolore, allongeant les temps d'attente à ce carrefour, le BHNS restant prioritaire sur cette intersection. Je vous invite, lors de la définition du projet, à vous rapprocher des services du SMTD afin de déterminer des modalités d'insertion de cette voirie, en concertation avec le Département du Nord.

Concernant le Règlement, il est regrettable qu'il n'y ait aucune disposition particulière quant au nombre maximal de places de stationnement dans les aires de valorisation des transports en commun (rayon de 300 à 500m) sur l'ensemble des zones U, pour inciter davantage à l'usage des transports publics par les salariés et usagers des immeubles à usage de bureaux, comme l'autorise le PDU.

Ces remarques ne remettent pas en cause la qualité de votre projet, qui prennent en compte les dispositions prévues au Plan de Déplacements Urbains, au travers d'un PADD qui s'attache aux problématiques de déplacements. Toutefois, je m'étonne qu'aucune OAP ne reprenne votre volonté de réaménagement de la gare de Sin-le-Noble, clé de l'intermodalité sur le DOUAISIS.

Les services du SMTD restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Christian FIATU

